

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/06/2016

Réception par le Prefet : 14/06/2016

Publication : 17/06/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 10 juin 2016

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-6-6-4

PROGRAMME DE TRAVAUX DES LACS ET BARRAGES DEPARTEMENTAUX BARRAGE DE LA LAUCH ET CANAL DU RHONE AU RHIN DECLASSE ET SIG REGIE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE DU HAUT RHIN 2016 BUDGET ANNEXE C173 C114 C614

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHELLENBERGER donne procuration à Mme LUTENBACHER

ABSENTS : MM. DELMOND, HEMEDINGER, Mme SCHMIDIGER, M. VOGT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-2 du 18 mars 2016 relative au budget annexe 2016 de la Régie de production d'énergie électrique du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 6°/25-07 du 13 avril 2007 relative à la réhabilitation du barrage de la Lauch,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'exécution en 2016 du programme des opérations pour les barrages et le Canal du Rhône au Rhin Déclassé, comprenant :
 - En fonctionnement :
 - 105 900 € de travaux, d'études et de prestations d'entretien, de maintenance courante et de surveillance dont les montants seront imputés respectivement en fonction de leur destination : chapitre 011, fonction 61, natures : 61558, 617, 6156, 61521, 615232, 6231, 611, 6135, 6132 et 6188 et en recette chapitre 75 fonction 61 nature 752 code 2006 du programme C614.
 - En investissement :

Globalement 350 000 € en AP et en CP ainsi que 100 000 € pour le Budget Annexe :

 - l'affectation en AP et en CP d'une enveloppe de 350 000 € pour les sept opérations suivantes :
 - 15 000 € pour les études et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du barrage de Kruth-Wildenstein, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 20, Fonction 61, Nature 2031(47718) ;
 - 41 000 € sont à affecter aux travaux de sécurisation des commandes motorisées au barrage d'Alfeld, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 21, Fonction 61, Nature 2153 (47716) ;
 - 74 000 € pour les travaux d'amélioration du déversoir de crues du barrage du Petit Neuweiher, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 21, Fonction 61, Nature 2153 (47716) ;
 - 70 000 € pour les travaux de sécurisation répartis sur les barrages de l'Altenweiher, du Schiessrothried et du Forlet, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 21, Fonction 61, Nature 2153 (47716) ;
 - 10 000 € pour couvrir les frais d'insertion, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 20, Fonction 61, Nature 2033 ;
 - 100 000 € seront imputés sur le programme C114, au Chapitre 21, Fonction 61, Nature 2153 pour les travaux de sécurisation des écluses et de remise à niveau des chemins de halage du Canal du Rhône au Rhin Déclassé, tels que présentés au rapport (47717) ;
 - 40 000 € pour la mise en œuvre d'un logiciel de mise à disposition des données du Département vers nos partenaires, Programme C114 chapitre 20 fonction 61 Nature 2051 (47745) virement demandé en DM1 2016 ;
 - Budget Annexe : 100 000 € sont à prévoir pour le projet hydroélectrique au barrage de Kruth-Wildenstein, financés par la Régie de production d'énergie électrique du Haut-Rhin créée le 4 décembre 2014, au Programme C173 Budget Annexe ;
- autorise à poursuivre les négociations relatives au projet de consolidation du barrage de la Lauch, tant au niveau des discussions financières avec l'Etat que sur des études à finaliser éventuellement, ainsi qu'à solliciter toute subvention pour ce projet ;

- autorise à engager les études et les travaux nécessaires pour les actions de maintien en bon état des barrages départementaux, du Canal du Rhône au Rhin Déclassé, ainsi que pour les projets hydroélectriques ;
- approuve et autorise à signer les conventions avec Météo-France pour l'hébergement sur nos sites de KRUTH et de SEWEN des parcs à instruments météorologiques, telles que présentées en annexes à la délibération, la recette de 400 € étant imputée au chapitre 75 fonction 61 nature 752 code programme 2006.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité